

Réunion du 11 Mai 2015

L'an **deux mil quinze**, le **onze mai** à **20 heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme RICARD.

Nombre de Membres : **15** En exercice : **15** Présents : **15**

Etaient Présents : Mme RICARD Viviane, M. CHAUVEL Xavier, Mme HOCHET Christine, M. TROUILLET Philippe, Mme COUTARD Madeleine, M. LEPORT Jean-Louis, Mme LAIGNEAU Jacqueline, M. BEAULIEU Jean-Pierre, M. BEAUDOUIN Pascal, M. AUBRY Gildas, M. LAURET Bruno, Mme HERRAULT Virginie, M. GROLEAU Christophe, Mme LOUIN Joëlle, M. LEMOINE Thierry.

Absent(s) Excusé(s) : Absent(s) :

Mme Louin Joëlle élue secrétaire.

Compte rendu de la précédente réunion approuvé par l'ensemble du conseil

N° 2015 0053

Installation classée, SCEA du Bézier

Suite à l'ouverture d'une consultation du public d'une durée de quatre semaines, du 13 avril 2015 au 13 mai 2015 concernant le projet de la SCEA DU BEZIER sur la demande d'agrandissement de la capacité d'accueil d'un élevage porcin implanté au lieudit « La Gaudinière » en la commune d'Availles sur Seiche (35),

Conformément à l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable, sous réserve que le projet soit bien exécuté en conformité avec le règlement en vigueur et en respect de l'environnement.

N° 2015 0054

Crédit de trésorerie

ARTICLE 1 : Madame Le Maire de Cuillé est autorisée à réaliser, auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU et BASSE-NORMANDIE, 43 boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt sous forme d'un Crédit de Trésorerie de 300 000 €.

Les utilisations pourront se faire par fraction minimum de 10 000 € Les remboursements pourront avoir lieu à tout moment.

Le contrat de crédit de trésorerie sera signé pour une durée de **1 an non renouvelable**. Ce concours est assorti de 750 € de frais de dossier qui seront à virer dès la contractualisation.

ARTICLE 2 : Les intérêts seront calculés sur les utilisations au taux indexé sur Euribor 3 mois moyenne 1 mois, augmenté d'une marge de 1,58 %

Ils seront arrêtés à chaque fin de trimestre civil, sur la base des montants effectivement utilisés et des taux en vigueur chaque mois. Ils seront à régler dans le mois suivant.

ARTICLE-3 : Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des charges correspondantes.

ARTICLE-4: Le conseil municipal

- autorise Madame le Maire à intervenir au nom de la commune de Cuillé à la signature du contrat ainsi qu'à sa mise en place.
- donne le cas échéant délégation à Mr Chauvel Xavier en sa qualité d'adjoint pour suppléer Madame le Maire dans cette formalité.

N° 2015 0055

Devis pour alarme incendie salle de l'Union

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'entreprise Boisbouvier de Gastines (53) pour la mise en place d'un nouveau système sécurité incendie à la salle de l'Union.

Le montant du devis est arrêté à la somme de 4 290.00 € HT, soit 5 148.00 € TTC.

Autorise Mme Le Maire à passer commande.

Cette dépense est prévue sur l'opération 180 – Salle communale en section d'investissement du budget 2015.

N° 2015 0056

Tarifs 2015, Assainissement, complément de délibération 2015 0048

En complément de la délibération 2015 0048 en date du 09 avril 2015, (où les tarifs 2015 ont été décidés : Abonnement : 84.00 €, Prix du m3 d'eau : 1.13 €, rdevance 0.19 €).

Mme Le Maire rappelle que les factures d'assainissement sont établies en fonction des m3 d'eau consommés par les foyers et donc suivant les relevés du service d'eau de Livré La Touche.

Après en avoir délibéré,

Pour les foyers raccordés à la station communale ne payant pas de facture d'eau auprès du Syndicat de Livré La Touche puisque possédant un puits, une consommation forfaitaire de 31.00 € en complément de leur abonnement mensuel leur sera facturée.

N° 2015 0057

Décision modificative N° 1 : Budget Assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la décision modificative suivante :

Pour mémoire budget 2015	63 091.95 €	63 091.15 €
6375	+ 500.00 €	
70611		+ 500.00 €
Total de la décision modificative n°1/2015	550.00 €	500.00 €
Total section de fonctionnement	63 591.95 €	63 59115 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Pour mémoire budget 2015		34 803.00 €	122 305.45 €
Total section d'investissement		34 803.00 €	122 305.45 €

N° 2015 0058

Délibération fixant le taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la collectivité

Le conseil municipal,

Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Considérant l'avis favorable émis par le comité technique paritaire le 26 mars 2015,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la collectivité,

Décide à l'unanimité :

Article 1 : Fixation des taux de promotion

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio (0 à 100)
Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%

Article 2 : Evolution des taux

Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par nouvelle délibération.

Article 3 : Exécution

Mme Le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

N° 2015 0059

Délibération portant création de grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : Objet

Le grade de Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe est créé à compter du 1^{er} juillet 2015

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1^{er} juillet 2015.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

N° 2015 0060

Création, suppression de poste

Sous réserve de l'accord de la CAP, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide la création d'un nouveau poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2015. Simultanément le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème} sera supprimé.

N° 2015 0061

Création, suppression de postes

Sous réserve de l'accord de la CAP, le Conseil Municipal de Cuillé, après en avoir délibéré décide la création d'un nouveau poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à 8/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2015. Simultanément le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à 8/35^{ème} sera supprimé.

N° 2015 0062**Récapitulatif des postes communaux**

Postes communaux ouverts sur la commune :

Date délibération	Poste créé	Poste supprimé	Temps hebdomadaire	Date d'ouverture du poste
10/03/2003	Adjoint tech 2^{ème} classe	/	35/35 ^{ème}	01/04/2003
29/10/2007	Adjoint tech 2^{ème} classe	/	16/35 ^{ème}	02/01/2008
18/10/2010	Adjoint tech. principal 2^{ème} classe	Adjoint tech. 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	01/01/2011
27/02/2012	Adjoint tech. principal 2^{ème} classe	Adjoint tech. 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	01/02/2012
17/03/2014	Adjoint tech principal 2^{ème} classe	Adjoint tech. 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	01/03/2014
17/03/2014	Adjoint tech principal 2^{ème} classe	Adjoint tech. 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	01/06/2014
04/08/2014	Adjoint tech principal 2^{ème} classe	Adjoint tech. 1 ^{ère} classe	34.43/35 ^{ème}	01/09/2014
04/08/2014	Adjoint tech 2^{ème} classe	/	2.68/35 ^{ème}	01/09/2014
11/05/2015	Rédacteur principal 1^{ère} classe	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	01/07/2015
11/05/2015	Rédacteur principal 1^{ère} classe	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	8/35 ^{ème}	01/07/2015

N° 2015 0063**Subvention, conventions association football Cuillé Saint-Poix**

Suite à la demande de subvention exceptionnelle faite par le club de football à la municipalité, Après avoir rencontré les responsables de l'association, les élus de la commune de Saint-Poix, Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas modifier la subvention de 1517.00 € déjà accordée.

En parallèle, il est convenu d'établir deux conventions avec l'association du football de Cuillé Saint-Poix, à savoir :

- convention de mise à disposition de terrains de football et de bâtiments,
- Convention financière pour l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer ces deux conventions.

N° 2015 0064**Salle communale, bâtiment multi services 42, rue du Maine**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appeler la nouvelle salle communale située à l'arrière du bâtiment multi services : salle du Maine.

Cette salle est destinée uniquement à un usage associatif. Sa réservation est à effectuer au préalable auprès du secrétariat de mairie.

N° 2015 0065**Eglise Travaux**

Des devis de réaménagement de gouttières sur l'église ont été demandés à plusieurs artisans couvreurs. Les entreprises Herrault et Renaudier de Cuillé ont transmis leur devis en mairie.

Mme Herrault s'étant retirée de la salle de conseil,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'entreprise Renaudier de Cuillé, pour les travaux suivants : Remplacement gouttières nantaises sur les parties hautes et basses de la sacristie pour un montant total de 4 490.80 € TTC.

Autorise Mme Le maire à passer commande.

N° 2015 0066

Départs en 6ème

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'achat de cadeaux pour les élèves de cm2 des deux écoles de Cuillé partant en classe de 6^{ème} à la rentrée prochaine. Un budget de 15.00 € par élève est décidé.

N° 2015 0067

Devis nettoyage bâtiments communaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'entreprise Prest'activity de Cossé Le Vivien (53) pour le nettoyage des bâtiments suivants :

Forfait nettoyage complet de la salle de l'Union

Forfait nettoyage complet de l'école Jacques-Yves Cousteau avec nettoyage des murs intérieurs de l'école

Forfait nettoyage complet de la garderie scolaire

Forfait nettoyage complet cantine scolaire

Le montant du devis est arrêté à la somme de 1932.04 € TTC.

Autorise Mme Le Maire à le signer.

N° 2015 0068

Echange sur le dossier « équipement polyvalent », rue de Bretagne »

Echange de l'ensemble du conseil municipal sur le projet de l'équipement polyvalent rue de Bretagne.

Les élus, après en avoir délibéré ont décidé d'informer l'ensemble de la population Cuilléenne sur ce dossier au moyen d'un document d'information inséré dans le bulletin communal à paraître très prochainement.

RICARD Viviane,
COUTARD Madeleine,
BEAUDOUIN Pascal,
GROLEAU Christophe,

CHAUVEL Xavier,
LEPORT Jean-Louis,
AUBRY Gildas,
LOUIN Joëlle,

HOCHET Christine,
LAIGNEAU Jacqueline,
LAURET Bruno,
LEMOINE Thierry.

TROUILLET Philippe,
BEAULIEU Jean-Pierre,
HERRAULT Virginie,